QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juin 2022 Rapporteur : Madame Isabelle ASSIH

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

ompte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 23/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/06/2022 (accusé de réception du 22/06/2022)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Election d'une nouvelle membre du bureau communautaire

Le treizième vice-président de Quimper Bretagne Occidentale ayant été élu parmi les membres actuels du bureau communautaire, il convient de procéder à l'élection d'une nouvelle membre du bureau communautaire.

L'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales rend applicables au président et aux membres du bureau des EPCI, en tant qu'elles ne sont pas contraires à leurs règles spécifiques, les dispositions relatives au maire et aux adjoints.

Parmi celles-ci, les articles L.2122-4 alinéa 1^{er}, L.2122-1 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales prévoient que les membres du bureau communautaire sont élus, parmi les membres de l'assemblée délibérante, au scrutin secret, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir décidé du dépôt immédiat des candidatures auprès de madame la présidente et après avoir voté à bulletin secret, le conseil communautaire élit au 1^{er} tour de scrutin, à la majorité absolue des suffrages exprimés, dans les conditions ci-dessous, la 1^{ère} membre du bureau communautaire de Quimper Bretagne Occidentale.

1ère membre du bureau : Mme Valérie LEDUCQ

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0 Nombre de suffrages blancs : 0

| Nombre de suffrages exprimés : | 52 | |
|--|----|--|
| Majorité absolue : | 27 | |
| Suffrages obtenus par Mme Valérie LEDUCQ : | 52 | |